

nière. Voici les sommes perçues par quinze de ces minoteries du 20 juin 1940 au 1er février 1941 :

Turtle Mountain Milling Co., Deloraine	\$3,200.00
Steinbach Flour Mills, Steinbach....	4,333.70
A. W. Snider, Wawanesa.....	1,012.20
Treherne Flour Mills, Treherne.....	585.22
Holland Flour Mills, Holland.....	459.40
Morden Milling Company, Morden....	1,527.15
Somerset Flour Mills } Somerset }	
B. P. Kent Milling Company } Virden }	6,000.00
Harrison Milling and Grain Company Holmfild	1,200.00
Winkler Milling Company, Winkler..	1,700.00
Morris Milling Company, Morris.....	5,331.53
Gardenton Flour Mills, Gardenton....	3,318.00
Roblin Flour Mills, Roblin.....	899.65
Hamiota Flour Mills, Hamiota.....	4,445.54
Pine River Milling Company, Pine River	1,452.45

Total\$35,454.86

Taxe moyenne versée par moulin sur la mouture, du 20 juillet 1940 au 31 janvier 1941, \$2,363.

J'ignore la raison de cette disparité de traitement entre ces quatre provinces et le reste du pays, mais je pense qu'on devrait montrer quelque considération envers ces producteurs qui désirent faire eux-mêmes leur propre mouture. On ne devrait pas taxer la farine destinée à leur propre consommation.

Quelqu'un devrait s'occuper de dresser un programme agricole pour l'ensemble du pays. Au début de la colonisation de l'Ouest ce programme ne s'imposait pas, mais la situation est aujourd'hui totalement différente. Les Prairies ont une population d'environ trois millions d'habitants dont beaucoup sont nés là, y ont été élevés et tiennent à y rester. Nous avons plusieurs savants agronomes que le Gouvernement devrait grouper en vue d'élaborer un programme pour le nouvel ordre économique qui sera établi bon gré mal gré dans notre pays. Un honorable représentant a fait observer l'autre jour qu'un pays ayant un excédent de denrées alimentaires a rarement perdu une guerre. Nous pouvons nous estimer chanceux d'avoir actuellement un excédent considérable. Je tiens à citer ce que M. Winston Churchill, premier ministre d'Angleterre, disait le 20 août 1940 :

Du blé pour la victoire

Nous ferons de notre mieux pour encourager l'établissement de réserves alimentaires dans le monde entier, afin que les populations européennes, y compris—je le dis intentionnellement—les Allemands et les Autrichiens, aient toujours présente à l'esprit la certitude que l'anéantissement de la puissance nazie leur assureira immédiatement des vivres, la liberté et la paix.

Puis, tout récemment, M. David Lloyd George, a fait des observations dans le même sens. Il est intéressant de noter que lorsque les cultivateurs canadiens cherchent à améliorer leurs conditions un personnage de

l'importance de M. Lloyd George se fait leur porte-parole en Angleterre et dit au cours d'une réunion de cultivateurs tenue récemment dans le Carnarvonshire les paroles suivantes :

Nous devons voir à ce que le cultivateur réalise un profit raisonnable. Il est inutile de croire que vous pouvez le forcer à cultiver sa terre jusqu'à l'extrême, vous n'y réussirez pas; vous devez lui rendre la chose attrayante et en faire un collaborateur bien disposé.

C'est essentiel, d'après M. Lloyd George, pour la sécurité de la nation. Puis, pour montrer que l'Angleterre tient les produits agricoles pour des munitions de guerre, je crois que, lorsqu'il a besoin d'instruments agricoles du Canada, le ministre de l'Agriculture d'Angleterre envoie ses réquisitions au gouvernement britannique qui, à son tour, les transmet au ministre des Munitions et Approvisionnements à Ottawa. Ce procédé montre bien, ce me semble, que l'on considère là-bas les produits agricoles comme faisant partie de la catégorie de toutes les autres munitions de guerre. Je suis bien convaincu qu'en ce temps de guerre nous payons beaucoup trop aux commerçants de céréales pour l'entreposage de notre excédent de grain. Le 19 février était adopté l'arrêté du conseil C.P. 1125 qui permettait aux commerçants de céréales de construire à la tête des Grands Lacs de nouveaux entrepôts capables de contenir 50 millions de boisseaux de blé. Ce décret assure une certaine période d'entreposage et permet d'amortir l'outillage en deux ans. Une autre disposition permet de déduire 50 p. 100 des frais de construction pour les fins de l'impôt sur le revenu.

Lorsqu'un cultivateur construit un entrepôt sur sa ferme, il doit en répartir le coût sur vingt ans et il ne peut déduire que 5 p. 100 de ce coût pour les fins de l'impôt sur le revenu, alors que le gouvernement actuel en permet 50 p. 100 aux commerçants de céréales. Ce n'est certes pas un moyen de pousser les cultivateurs à aménager leurs propres entrepôts sur leur ferme.

Au sujet de ce qu'il nous a fallu payer à ces commerçants pour la manutention de nos céréales, je voudrais citer un discours que prononçait l'honorable représentant de Wood Mountain (M. Donnelly) au cours de la dernière session. Je cite la page 2020 du hansasd, séance du 25 juillet :

Je désire maintenant dire quelques mots au sujet des frais de manutention du blé. Ces frais me semblent, cette année surtout, absolument ridicules. Je crois que les frais de manutention ont été beaucoup trop élevés l'année dernière. Lorsque le blé se vend \$1.50 le boisseau, ils ne sont peut-être pas exagérés; ils sont peut-être raisonnables pendant les années normales, lorsque nos éleveurs ne sont que partiellement remplis pendant quelques mois et presque vides durant tout le reste de l'année.